

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023.**

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOLINAS, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14*

Date de convocation du Conseil Municipal: 19/06/2023

**PRESENTS** : SOLINAS Christian, NICAUD Lionel, BESSON Marcel, LECOURT Raymonde, PAGEL-VENABLES Anne, CHICOT Christian, ANDRIEU Alain arrivé à 18h44, CUFFEL Sonia, VAH Mélanie, COUCKUYT Jean-Philippe.

**ABSENTS EXCUSES** : LELIEVRE Linda a donné pouvoir à CHICOT Christian, DU LAURIER Virginie. LE ROLLAND Pierre a donné pouvoir à PAGEL-VENABLES Anne.

**ABSENT** : MORVAN Vincent.

**SECRETAIRE** : NICAUD Lionel.

### **1. Procès-verbal de la séance du 22/05/2023.**

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

### **2. Réflexion – Aménagement place de l'église.**

Ms PIARD architecte au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et DUMESNIL de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) ont été invités à la réunion afin d'accompagner le conseil municipal dans sa réflexion sur l'aménagement de la place de l'église, et ce dans le cadre du projet ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) porté par la Communauté de Communes "Campagne de Caux", auquel la commune souhaiterait adhérer d'ici la fin de l'année.

### **3. DECI .**

M. le Maire informe l'assemblée que dans un but de se dégager de toute responsabilité en matière de défense incendie, la collectivité va devoir approuver le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI) rédigé par la Société ALTEREO en novembre 2020.

Pour ce faire, le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) doit dans un premier temps approuver le SCDECI. Contact a donc été pris avec l'Adjudant Chef Bachelet du SDIS.

### **4. Table de pique-nique.**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité de procéder à l'achat d'une table de pique-nique afin de l'installer à proximité du nouveau jeu, place de l'église.

Deux devis ont été demandés :

- Leroy Merlin : 325.62€ TTC
- Gamm vert : 249€ TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède et délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'achat d'une table de pique-nique chez Gamm vert pour un montant de 249€ TTC

### **5. Cimetière – implantation des concessions.**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une réflexion portant à réduire les espaces inter-tombes, sans toutefois empêcher les usagers de circuler en sécurité et sans entrave, a été menée par la commission cimetière ; et ce afin d'en réduire l'entretien.

Aussi, la question qui se pose est de savoir si, dans la partie non occupée du cimetière il est souhaitable que les tombes soient positionnées:

- De la même façon que celles existantes (**proposition A**).
- "Tête-bêche", sans espace inter-tombes, afin de faire le gain d'une allée à entretenir (**proposition B**).

Il est alors décidé de procéder au vote:

**POUR la position A:** 2 voix + 1 pouvoir

**POUR la position B:** 8 voix + 1 pouvoir

M. le Maire insiste sur le fait qu'il a voté pour la proposition et **qu'il est contre le choix de la proposition B**.

## 6. Ligne de trésorerie .

La question a été mise à l'ordre du jour car au moment de sa rédaction, la trésorerie de la commune n'était pas suffisante pour faire face aux dépenses de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1 des travaux d'aménagement du centre bourg.

L'Etat ayant procédé à ce jour au versement de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation, la ligne de trésorerie n'est plus nécessaire.

## 7. Rambarde parvis de l'église.

M. le Maire évoque la vétusté de la rambarde du parvis de l'église.

Trois devis ont été sollicités auprès de :

- Bois Service Normandie pour la confection d'une rambarde en bois – siège social Amfreville les Champs.
- Caux Maintenance SAS pour la confection et la pose d'une rambarde en métal – siège social à Bréauté.
- Métal Concept pour la confection et la pose d'une rambarde en métal, qui n'a pas répondu à cause d'une surcharge d'activité.

Une subvention du Département 76 peut être obtenue au titre de la restauration du patrimoine et un financement au titre du Fonds de Concours peut être octroyé par la communauté de communes « Campagne de Caux ».

### RAMBARDE PARVIS DE L'EGLISE – PLAN DE FINANCEMENT

	BOIS SERVICE NORMANDIE		CAUX MAINTENANCE SAS
DEPENSE HT :	6 505.77€		6 105.00€
DEPENSE TTC :	7 806.92€		7 326.00€
	✓ SUBVENTION DEPARTEMENT AU TITRE DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE:		
6 505.77€ x 25% =	1 626.43€		1 526.25€
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE:	4 879.34€		4 578.75€
	✓ SUBVENTION FONDS DE CONCOURS – CAMPAGNE DE CAUX :		
4 879.34€ x 50%=	2 439.67€	4 578.75€ x 50%=	2 289.38€
✓ Reste à la charge de la commune:			
4 879.34€ x 50%=	2 439.67€		2 289.37€
TVA :	1 301.15€		1 221.00€
	-----		-----

Il est alors soulevé le problème de l'état de la maçonnerie qui devra être revue et réparée avant la pose de la rambarde.

Après avoir entendu ce qui précède, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- Dans un premier temps de retenir le projet d'une rambarde en métal avec le choix de la Société Caux Maintenance SAS.
- De demander des devis pour la réfection de la maçonnerie.
- De surseoir à toute décision en matière de financement, le devis de maçonnerie devra y être intégré.
- La question sera revue à la prochaine réunion de conseil municipal.

#### 8. Fonds d'aide aux jeunes.

M. le Maire informe l'assemblée de la demande émanant du Département de Seine-Maritime pour une participation financière volontaire de la commune au dispositif du fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

M. le Maire précise que la commune est sollicitée chaque année par le Département et a refusé jusqu'alors de participer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à la majorité (contre: 8 voix + 2 pouvoirs; abstention: 2 voix), de ne pas donner suite à cette demande.

#### 9. Décisions modificatives.

Désignation	Diminution Sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	30 000.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère general</b>	<b>30 000.00 €</b>	
D 023 : Virement à la section d'investissement		30 000.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>30 000.00 €</b>
D 458101 : AMENAGEMENT BOURG		30 000.00 €
<b>TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat</b>		<b>30 000.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		30 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>30 000.00 €</b>

Désignation	Diminution Sur credits ouverts	Augmentation sur credits ouverts
D 2151 : Réseaux de voirie	30 000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>30 000.00 €</b>	
D 458101 : AMENAGEMENT BOURG		30 000.00 €
<b>TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat</b>		<b>30 000.00 €</b>

#### (1)Facturation vaisselle cassée – salles des fêtes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de facturer la vaisselle cassée lors des locations des salles, suivant les barèmes ci-annexés.

Ceux-ci datant de 2011, une mise à jour sera sollicitée auprès du fournisseur.

#### (2)Remboursement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement de la somme de 45.40€ au profit de M. BESSON Marcel qui a acheté pour le compte de la collectivité une batterie 6V BAES Cooper ECOSAFE 805835 Saft.

**(3)Questions diverses.**

L'assemblée est informée que les dalles endommagées du plafond de la salle du carreau ont été remplacées.

La séance est levée à 20h55mn.